

Dans le Jura entre Serre et Chaux, l'espace public, celui où se déroule la vie de la commune, est principalement celui de la rue. Elle est souvent étroite et même venelle ou sentier, respectant ainsi l'image de village rural intime et chaleureux.



ESPACES EXTERIEURS

LA RUE



La rue et les espaces extérieurs constituent un des éléments de l'identité des villages du Jura entre Serre et Chaux. Afin de conserver leurs particularités, il serait intéressant que chaque commune effectue une réflexion globale intégrant les besoins, les pratiques, les éléments de caractérisation des espaces extérieurs, le patrimoine à mettre en valeur, ... Cela permettra de définir les aménagements nécessaires et une palette de matériaux qui sera un élément de cohérence et d'identité auquel devront se référer la commune et l'ensemble des habitants.

ÉLÉMENTS DE CARACTÉRISATION

Les entrées

Les vergers

Ils sont l'élément de passage entre l'espace naturel et le village bâti. A Gredisans, ils sont un des éléments des jardins vivriers implantés à l'arrière des parcelles du centre ancien.



Gredisans

Les rues

Elles sont particulièrement minérales avec des limites verticales sur rue formées par le bâti ou des murs de pierres. On a une opposition intéressante entre la forte minéralité des rues, où la seule présence de végétal est le traitement des pieds de murs, et les entrées de villages plantées de vergers ou d'arbres à grand développement.

L'autre particularité est la présence de venelles minérales limitées par des murs de pierres par-dessus lesquels dépassent une végétation abondante de jardins, et d'étroits sentiers recouverts d'herbe, bordés de haies ou de murets.



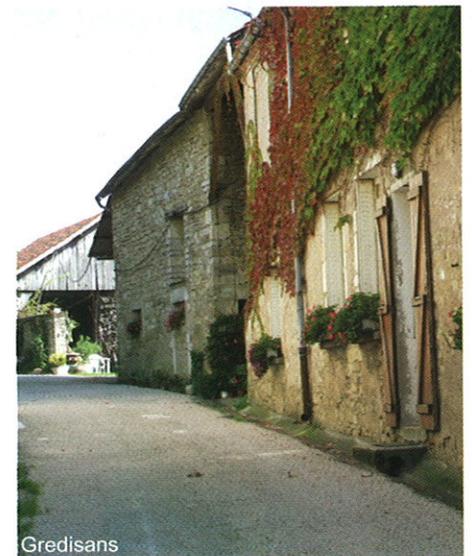
Archelange

La pierre façonne l'identité des villages

La spécificité du Jura entre Serre et Chaux réside dans la très forte minéralité des limites verticales entre la parcelle et la rue, ainsi que la quasi absence de clôtures végétales. Ces limites minérales sont principalement de deux types :

- L'alignement des bâtiments sur la rue : c'est une des caractéristiques des villages vigneronniers où la limite verticale est définie par la façade qui comprend un accès direct à la cave depuis l'axe de circulation.

- Le mur de clôture en pierre : il est généralement d'une hauteur ne permettant pas au regard de filer vers le jardin, mais la végétation dépassant des murs rappelle le caractère rural des communes.



Gredisans

A Archelange, les éléments simples de l'aménagement permettent de canaliser le regard et ainsi de mettre le parking en second plan : un muret en pierres pour conserver l'image minérale et construite de la rue de village, un arbre à grand développement près du muret.



ESPACES EXTERIEURS

LES PRATIQUES - LES BESOINS

LES PRATIQUES – LES BESOINS

Ces murs peuvent également être recouverts en partie par des plantes grimpantes : chèvrefeuille, glycine, rosier sarmenteux, vigne....

Dans d'autres cas, comme à Nenon, c'est la volonté de laisser ouvert un jardin en surplomb qui permet "d'humaniser" la rue.



Nenon

- Plus rarement, les murs en pierre sont surmontés d'un barreaudage métallique ou d'un grillage.

Ils sont généralement habillés par une végétation abondante.

Parfois, le soubassement se réduit à la hauteur d'une "semelle". Le fin grillage métallique disparaît alors visuellement et permet au regard de filer vers les jardins.



Brevans

LES PRATIQUES

Les places

Elles sont quasi absentes dans les communes du Jura entre Serre et Chaux, les lieux de convivialité étant autrefois le lavoir-abreuvoir et le parvis de l'église fréquentés régulièrement. Certaines communes créent ces espaces de convivialité autour d'éléments du patrimoine ou sur des espaces vides du centre village.

DES BESOINS

Le stationnement

Les rues étroites, la présence de caniveaux encaissés, permettent de le limiter et ainsi, de conserver le caractère rural des communes.

Piétons et voitures

La plupart des rues présentent, sur la même chaussée, une mixité des circulations piétonne et automobile qui peut, parfois, induire un réel danger. Cette problématique devrait également être intégrée dans une réflexion globale.

Une place intéressante qui utilise des matériaux simples et le mur en pierres sèches caractéristique du Jura entre Serre et Chaux



Nenon

AMENAGEMENTS POSSIBLES UNE PALETTE DE MATERIAUX

Les aménagements devront répondre à la réflexion menée sur les besoins et les pratiques.

Les vergers

Ils devraient être conservés et développés comme signal de l'entrée du village.

Leur acquisition par la commune permettrait d'assurer l'entretien et la cueillette.

Le stationnement

Sa gestion est indispensable et doit être intégrée dans une réflexion globale : stationnement non formalisé pour les résidents le long des rues larges, petits parkings à proximité des services publics et commerces, mais aussi protection des piétons et des lieux sensibles par des végétaux ou des aménagements au sol.

Comme à Archelange, un aménagement reprenant des caractéristiques du Jura entre Serre et Chaux peut permettre son intégration visuelle.

Le verger marque le passage entre les prés et le centre village : on entre dans un lieu habité.



Archelange

L'accompagnement végétal des trottoirs de Châtenois permet de redonner à cette rue un caractère rural accueillant : assemblage étagé de fleurs vivaces, de plantes grimpantes et d'arbres à grand développement.



Châtenois



ESPACES EXTERIEURS

DES AMENAGEMENTS POSSIBLES

Les traitements de chaussée

Dans les rues des villages implantés en dehors des grands axes de circulation, il est conseillé de conserver la mixité des circulations et de stationnement. S'il y a un réel danger, il vaut mieux envisager un sens unique pour que chaque usager trouve une place suffisante. Les rues fortement circulées demandent un aménagement au sol pour clarifier les fonctions et sécuriser les piétons.

Il est conseillé d'éviter les matériaux à caractère urbain (enduits colorés, pavés béton, ...). Ces traitements peuvent être de plusieurs types :

1- La rue est suffisamment large pour trouver une circulation piétonne de matériau identique à la chaussée, en sable compacté ou en béton désactivé. Sa liaison avec l'allée sablée pourra être assurée par :

- Un caniveau qui récupère les eaux pluviales. Les caniveaux en pierre existants devraient être remis en état avec des pavés de récupération ou des pavés béton "à l'ancienne".

- Une bordure haute permet d'éviter le stationnement sauvage et de sécuriser l'espace piéton.



Gredisans

Cette technique étrangère aux villages du Jura entre Serre et Chaux, sera réservée aux communes traversées par des routes à forte circulation.

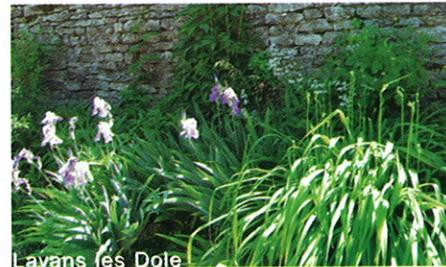
2- La rue est étroite, le matériau de chaussée vient le plus près possible de la limite verticale, mur ou façades. La liaison avec la chaussée peut alors être assurée par :



Gredisans

- Un caniveau. Dans certaines communes, leur profondeur nécessite l'aménagement de passage pour les accès aux parcelles. Cette particularité est à préserver car elle permet d'éviter le stationnement sauvage.

- Des fleurs, en particulier les iris qui sont intéressants du fait de leur feuillage abondant et de leur propriété drainante.



Lavans les Dole

Des variétés de fleurs plus fragiles nécessiteront la pose d'une bordure qui devra être de préférence en pierre ou en pavés béton à l'ancienne, de façon à former un ensemble avec les parois verticales minérales.

Ce sont souvent les particuliers qui plantent le long de la façade implantée directement sur la limite parcellaire.



Gredisans

- De l'herbe. Pour la préserver, elle est à éviter lorsque les rues sont passantes ou trop étroites.

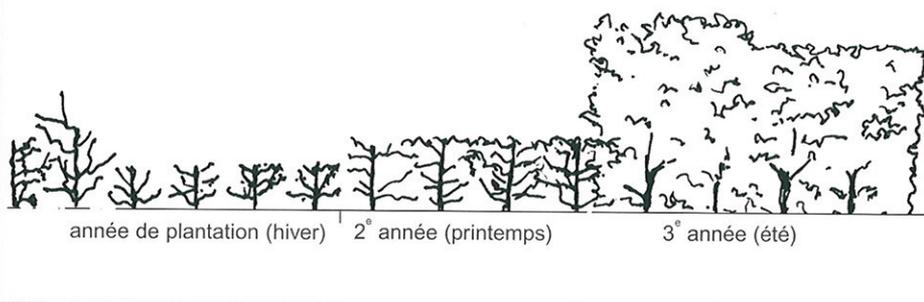
Des détails

A Nenon, une intégration d'un transformateur dans un linéaire de mur en pierres sèches permet de ne voir cet élément que lorsque l'on est face à lui.

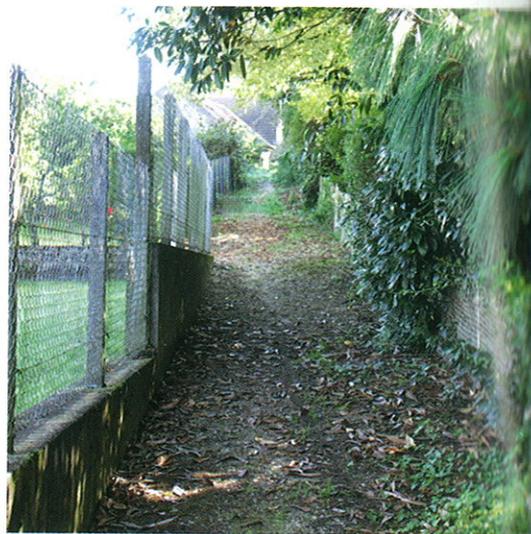


Nenon

Une haie met environ 4 ans à atteindre une hauteur de 1,50m. Il lui faudra ensuite quelques années pour s'épaissir. La taille doit être repoussée à l'automne pour profiter des fruits (aubépine, sorbier, fusain...)



A Eclans, le mur habillé de végétal crée l'intimité, tandis que la transparence du grillage rassure



ESPACES EXTÉRIEURS

DES CLOTURES POUR LE JURA ENTRE SERRE ET CHAUX

Les éléments qui marquent les limites de l'espace privé ont une grande importance car ils participent pleinement à l'image du village.

Comme pour le bâti, le choix du type de clôture se fait en fonction de l'environnement immédiat, afin d'assurer une continuité de l'espace public.

Les murs en pierres

Dans les villages où les murs de pierre sont fréquents, il est conseillé de les conserver, de les créer, ou d'habiller de pierres un mur en béton. Ils sont en pierres sèches sans trace apparente de jointoiement.



Un très beau mur en pierres sèches remonté récemment à Authume.

Pour leur réfection, il pourrait être envisagé la mise en place, au niveau intercommunal, d'une "banque de pierres" formée à partir de murs en ruines.

Lorsque cela sera nécessaire, les murs pourront être protégés par un enduit à pierres vues d'une teinte proche de celle de la couleur dominante de la pierre.

Une haie végétale

Elle est à privilégier lorsqu'un mur de pierres n'est pas envisageable.

Sauf document d'urbanisme spécifique, le code civil régleme la hauteur et les distances des plantations entre voisins :

- 2,00m de la ligne séparative pour les plantations dont la hauteur dépasse 2,00m.

- 0,50m pour les autres plantations (art. 671 du code civil).

Il faudrait éviter les essences persistantes au caractère urbain et standardisé, et préférer des haies vives de plusieurs essences (fleurs, fruits, bois colorés, ...). Ces haies sont plus robustes, résistent



mieux aux maladies, constituent un écosystème intéressant, nécessitent un entretien moindre lorsqu'elles sont à port libre (taille annuelle) et ont un aspect variable selon les saisons.

Les clôtures neuves

Elles font partie intégrante du paysage et doivent ainsi être le plus discrètes possible. Tout projet de clôture est soumis à autorisation et déclaration de travaux.

En-dehors de document d'urbanisme spécifique, le code civil autorise une implantation sur limite pour une clôture de moins de 2,00m. Elle peut être à cheval sur la limite après accord entre voisins.

Elles seront de préférence :

- En maçonnerie enduite d'une couleur identique à celle de la maison.

- En maçonnerie enduite surmontée d'un barreaudage métallique. Les systèmes composés d'une partie basse en maçonnerie et d'une partie haute en barreaudage ou lisse bois sont à éviter du fait de leur trop forte présence visuelle dans le paysage.



- En grillage, de préférence gris, couleur qui se fond dans celles du bâti.

